

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 8 novembre 2024 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance des 18 et 29/10/2024.

2. MP Désignation d'électriciens (Accord-cadre) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-056 du marché "Désignation d'électriciens (Accord-cadre)" et le montant estimé qui s'élève à € 115.702,48 hors TVA ou € 140.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable assortie de la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget ordinaire et budget extraordinaire de l'exercice 2024, articles 351/125-02 et 3514/723-60 et au budget des exercices suivants.

3. MP Désignation de menuisiers (Accord-cadre) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-055 du marché "Désignation de menuisiers" et le montant estimé qui s'élève à € 33.057,84 hors TVA ou € 40.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable assortie de la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/125-02 et au budget des exercices suivants.

4. MP Désignation d'entreprises pour débouchage et vidange de fosse septique (Accord-cadre) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2024-057 du marché "Désignation d'entreprises pour débouchage et vidange de fosse septique (Accord-cadre)" et le montant estimé qui s'élève à € 8.264,48 hors TVA ou € 10.000,04, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) assorti de la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/125-02 et à inscrire au budget des exercices suivants.

5. MP Achat de gants techniques (Accord-cadre) - Approbation des firmes à consulter

Le Collège décide de reporter le point.

6. MP Achat d'un pick-up 4x4 - Approbation des firmes à consulter

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat d'un pick-up 4x4" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter six opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/743-98.

7. MP Entretien annuel, compléments entretiens et réparations des véhicules légers (relance) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit : \* Lot 1 (District OUEST : véhicules localisés dans les postes de Philippeville, Florennes, Couvin, Cerfontaine, Chastrès): Houba Maxime, Rue des Spirous, 15 à 5377 Sinsin aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; \* Lot 2 (District SUD : véhicules localisés dans les postes de Beauraing, Rochefort, Gedinne, Vresse-sur-Semois) : GARAGE ANDY BRUCK, Rue de Bouillon, 148/9 à 5555 Bièvre aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; \* Lot 3 (District NORD : véhicules localisés dans les postes de Ciney, Dinant, Yvoir) : Houba Maxime, Rue des Spirous, 15 à 5377 Sinsin aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-06 et au budget des exercices suivants.

8. MP Achat 3 stations de charge pour défibrillateur multifonction - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 3 stations de charge pour défibrillateur multifonction SLIML Ambulance Bracket with DC/DC à la société Arseus Hospital SA, Rijksweg 10 à 2880 BORNEM, pour le montant d'offre de € 3.604,32 HTVA ou € 3.820,58 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

9. Entretien dossieret & pulmo commande ARI – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande pour l'entretien de dossierets, masques et pulmoccommandes à la Société Draeger Safety Belgium NV, Heide 10 à 1780 Wommel pour un montant de 4.723,73 € HTVA ou 5.715,71 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-12.

10. Achat nominettes pour tenues de feu - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 108 nominettes pour les tenues de feu à SIOEN NV à 23, Fabriekstraat B-8850 Ardoioie, pour le montant d'offre de € 1.080,00 HTVA ou € 1.306,80 TVAC ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-05.

---

11. Achats 50 patches de défibrillation adulte & 5 SpO2 Cable + pièce Schiller – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 50 patches de défibrillation adulte et 5 SPO2 patient câble Masimo RD 1 EMS la Société société Arseus Hospital NV à 2880 BORNEM, pour un montant de € 5.947,93 € HTVA ou € 6.305,32 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01.

12. MP Achat de radios pour l'équipe eau-vive - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif N° 2024-067 dont le montant estimé du marché "Achat de radios pour l'équipe eau-vive" s'élève à € 6.611,57 hors TVA ou € 8.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

13. Location copieur multifonction supplémentaire - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la location d'un copieur multifonction supplémentaire auprès de la société SPIE Belgium Division ICS, 431C Chaussée de Louvain à 1380 Lasne, pour une durée de 60 mois, au tarif mensuel de 41,68 € hors TVA, soit 50,43 € TTC, ou un montant annuel de 500,16 € hors TVA, soit 605,19 € TTC, sachant que ce montant sera ajusté en fonction du nombre de copies en noir et blanc et en couleur réalisées pendant la période de facturation ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-12.

14. Poste de Rochefort - Migration ligne réseau VDSL vers fibre optique

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le devis de WIN SA pour la migration de la ligne VDSL au poste de Rochefort vers une ligne en fibre optique, pour un montant de € 655,00 HTVA ou € 792,55 TVAC pour la mise en place, montant mensuel de € 473,40 HTVA ou € 572,81 TVAC pour la location ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-13 en répartissant les montants comme suit : montant unique de € 655,00 HTVA ou € 792,55 TVAC pour la mise en place, montant mensuel de € 473,40 HTVA ou € 572,81 TVAC pour la location.

15. Facturation prévention - Réclamation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de dégrever la facture n° P24-00983 de 222,45 €.

16. Contentieux facturation - Fin activités d'un huissier

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte que l'huissier Michel HARDY de Dinant met fin à ses activités au 31 décembre 2024 ; De ne pas désigner d'autre huissier pour l'instant et de laisser le soin au service Comptabilité, en collaboration avec le Comptable spécial, de transmettre les dossiers de contentieux à l'huissier le plus à même de traiter les dossiers dans les meilleures conditions.

17. Suspension de nomination – ambulancière volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Madame X, secouriste-ambulancière volontaire au Poste de Beauraing, pour une période de 6 mois à partir du 1er janvier 2025.

18. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au poste de secours de Couvin, à la date du 31 décembre 2024.

19. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancière non pompier volontaire au poste de secours de Dinant, à la date du 30 novembre 2024.

20. Promotion au grade de coordinateur-ambulancier volontaire - Fin procédure - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du mail de l'EPSC signalant qu'aucun candidat à la promotion au grade de coordinateur-ambulancier volontaire n'a réussi l'épreuve écrite ; De faire examiner les copies afin de pouvoir déterminer les causes de non réussite et de proposer au Conseil de relancer un appel à promotion lors d'une prochaine séance.

21. Prolongation contrat agent administratif – CDI

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger l'engagement de Madame X, en tant qu'employée à temps plein pour les services administratifs de la zone, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 4 décembre 2024, au grade et barème D4.

22. MP Intérêt pour marché services postaux EasyPost - Centrale des marchés/opdrachtcentrale

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'adhésion de la zone au marché relatif aux services postaux lancé par la Centrale des marchés, dont l'adjudicataire est la société Easy post EasyPost, Zwijnaardsesteenweg 813 à 9000 Gent ; D'en avvertir l'adjudicataire EasyPost en lui transmettant la présente délibération ; De faire débiter l'exécution du contrat avec EasyPost au 1er janvier 2025.

23. Services postaux - Résiliation contrat Bpost

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de résilier le contrat conclu avec Bpost pour la prestation de services postaux au 31 décembre 2024 via le formulaire en ligne.

24. Nouvel organigramme de la zone - Présentation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du nouvel organigramme établi par le Commandant de zone, qui sera en place au 1er janvier 2025 et d'émettre les remarques suivantes : ajouter le Comptable spécial dans l'organigramme fonctionnel ; De proposer au conseil de zone, lors d'une prochaine réunion, de remplacer l'annexe A du Règlement d'ordre intérieur de la zone DINAPHI par une nouvelle annexe A reprenant le nouvel organigramme fonctionnel.

25. Réparation PMF du poste de Cerfontaine - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du véhicule PMF du poste de Cerfontaine auprès de EG Carrosserie à Floreffe pour le montant d'offre de € 10.286,,60 HTVA ou € 12.446,79, TVAC. D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/745-98.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dumont", with a horizontal line underneath.

Le Président  
Pascal JACQUIEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jacquiez", with a horizontal line underneath.